



Caen la mer  
NORMANDIE  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# Projet de Territoire 2021-2030 LE PLAN D' ACTIONS



*Caen la mer 2030 s' imagine avec vous*

En 2021, la Communauté urbaine Caen la mer a choisi d'élaborer un projet de territoire pour écrire une nouvelle page de son histoire avec ses habitants. **Objectif : se doter d'une véritable feuille de route pour les dix prochaines années pour mieux relever les différents défis qui attendent notre territoire en matière de changement climatique, de développement économique, d'attractivité, de service aux habitants...**

## Le plan d'actions, le volet opérationnel de notre projet de territoire

Après la réalisation d'un diagnostic partagé, Caen la mer a élaboré sa stratégie, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette stratégie, qui fixe nos objectifs et nos priorités, nous a permis de formaliser 4 grandes ambitions pour notre territoire. Le plan d'actions constitue un outil de déclinaison opérationnelle pour atteindre nos ambitions : il a fait l'objet de larges échanges et d'un travail de co-construction, pour déterminer les actions, qui permettront à notre territoire d'atteindre les objectifs fixés et de relever les ambitions.

## Un plan d'actions concret, ambitieux et réaliste pour notre territoire

Le plan d'actions comprend **42 fiches actions** présentées ici (et 109 sous actions à découvrir sur le site internet de la Communauté urbaine), qui déclinent de manière opérationnelle les objectifs de la stratégie du projet de territoire. Pour chaque action sont précisés les moyens nécessaires et la méthode à suivre pour sa bonne mise en œuvre. Le plan propose ainsi des actions concrètes à court, moyen et long termes, à la fois réalistes et ambitieuses, dont la réalisation fera l'objet d'un suivi de performance.



# 42 actions pour le territoire

	<i>Ambitions</i>			
<b>Action 01</b> Élaboration et mise en œuvre des documents de planification engageant le territoire et ses acteurs dans les transitions	1	2		4
<b>Action 02</b> Élaboration d'une stratégie foncière et accompagnement à sa mise en œuvre par l'identification ou l'acquisition de réserves foncières	1			
<b>Action 03</b> Poursuite des actions en faveur de la prise en compte du changement climatique sur la bande littorale et extension à l'ensemble du territoire	1			
<b>Action 04</b> Accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle des transitions environnementales (moyens & outils dédiés)	1			
<b>Action 05</b> Amélioration de la connaissance des enjeux locaux de la biodiversité et accompagnement à leur prise en compte par des projets et des réglementations	1			
<b>Action 06</b> Préservation et valorisation des ressources du territoire (eau, air, énergie et déchets)	1			
<b>Action 07</b> Accompagnement des entreprises du territoire dans la prise en compte des enjeux de transition	1		3	4
<b>Action 08</b> Affirmation d'un urbanisme durable et de qualité répondant aux aspirations des citoyens en termes de qualité de vie	1	2		
<b>Action 09</b> Déploiement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement du grand public en faveur de la prise en compte des enjeux d'aménagement durable	1	2		
<b>Action 10</b> Soutien à l'organisation d'un territoire multipolaire, équilibrée et solidaire	1			
<b>Action 11</b> Soutien à l'amélioration de l'attractivité et des conditions résidentielles des pôles du territoire	1	2		
<b>Action 12</b> Optimisation et amélioration des offres de transport collectives	1			
<b>Action 13</b> Incitation et soutien au report modal des pratiques de mobilités et aux mobilités douces, actives et propres	1			
<b>Action 14</b> Poursuite de la couverture numérique en très haut débit et accompagnement à sa valorisation en termes de pratiques de mobilités et d'accessibilité aux services	1	2		
<b>Action 15</b> Soutien aux initiatives permettant le maintien et le développement d'une offre de services dans tous les territoires	1	2		
<b>Action 16</b> Renforcement de la mutualisation en matière de services à l'échelle communautaire		2		
<b>Action 17</b> Amélioration de l'accessibilité des services au public dans toutes ses dimensions		2		
<b>Action 18</b> Soutien au rééquilibrage des parcs de logement sur les communes périurbaines, rurales et littorales	1	2		
<b>Action 19</b> Amélioration de la connaissance des besoins et des offres de logements	1	2		
<b>Action 20</b> Soutien dans la prise en compte des besoins en logement de publics spécifiques		2		
<b>Action 21</b> Renforcement de la communication sur les marqueurs et les aménités du territoire en mobilisant les acteurs et les habitants		2	3	4



### **Ambition 1**

Accélérer les transitions à travers un nouveau modèle d'aménagement plus durable, plus équilibré et plus connecté



### **Ambition 2**

Conforter la taille humaine du territoire en faveur de la qualité de vie



### **Ambition 3**

Favoriser un développement économique diversifié, innovant et adapté aux transitions



### **Ambition 4**

Mettre en place un dialogue territorial au service d'une mobilisation collective

<b>Action 22</b>	Accompagnement à une gestion optimisée et durable du foncier et du parc immobilier économique	1	3	
<b>Action 23</b>	Soutien et amélioration des infrastructures de transport du territoire en faveur du développement économique		3	
<b>Action 24</b>	Renforcement des outils d'observation et dispositifs d'accompagnement permettant le dialogue avec les entreprises du territoire		3	
<b>Action 25</b>	Préservation et diversification du foncier agricole	1	3	
<b>Action 26</b>	Soutien à la pérennisation et à la diversification des activités agricoles		3	
<b>Action 27</b>	Renforcement du lien agriculture-alimentation et l'appropriation par les habitants du monde agricole		3	4
<b>Action 28</b>	Soutien à la visibilité et au rayonnement touristique du territoire	2	3	4
<b>Action 29</b>	Définition d'une stratégie de valorisation des écosystèmes à haut potentiel existants et accompagnement à l'émergence de nouveaux clusters, y compris en lien avec les ressources et marqueurs locaux		3	
<b>Action 30</b>	Valorisation et soutien à l'innovation locale		3	
<b>Action 31</b>	Soutien à la qualification de tous les actifs du territoire et à leur intégration sur le marché de l'emploi local		3	
<b>Action 32</b>	Valorisation de l'ESR et de la recherche comme marqueur et levier du développement et de l'attractivité du territoire		3	
<b>Action 33</b>	Consolidation et actualisation du fonctionnement politique et des principes de solidarité de la Communauté urbaine			4
<b>Action 34</b>	Création de nouveaux supports, outils et de temps d'information et d'appropriation de l'action de la communauté urbaine à destination des communes et des élus municipaux			4
<b>Action 35</b>	Amélioration de la communication, de l'information et de l'association avec les habitants en faveur de leur meilleure appropriation de l'action de la Communauté urbaine			4
<b>Action 36</b>	Affirmation auprès des partenaires institutionnels des ambitions du projet de territoire (Département, Région, État, Europe)			4
<b>Action 37</b>	Association de l'ensemble des ressources de la société civile à la mise en œuvre du projet de territoire			4
<b>Action 38</b>	Structuration du dialogue avec les territoires limitrophes en cohérence avec le bassin de vie de Caen			4
<b>Action 39</b>	Soutien à l'affirmation du rôle de métropole régionale à travers des coopérations ouest-normandes			4
<b>Action 40</b>	Renforcement des coopérations à l'échelle de la Normandie			4
<b>Action 41</b>	Soutien aux coopérations avec les régions limitrophes			4
<b>Action 42</b>	Soutien aux opportunités d'ouverture internationale du territoire			4

# Le suivi et l'évaluation

## Le plan d'actions, le volet opérationnel de notre projet de territoire

Le projet de territoire n'est pas une fin en soi. Tout aussi importante est sa mise en œuvre. Il faut ainsi s'assurer :

1. **Que les actions prévues sont bien mises en œuvre**
2. **Que les ambitions et objectifs fixés sont atteints**

Caen la mer a ainsi défini **un dispositif de suivi** (recueil et traitement de l'information sur la mise en œuvre des actions) doublé **d'un dispositif d'évaluation** (analyse de la performance sur la base d'indicateurs clairs et pertinents).

### Le suivi du projet de territoire

En amont, Caen la mer a défini les grands principes pour établir un dispositif de suivi-évaluation concret, qui soit un réel outil de pilotage de son projet de territoire. Le dispositif doit ainsi être :

- Global (un suivi centralisé, avec la réalisation d'un baromètre)
- Objectif (permettant d'identifier la contribution réelle du projet de territoire à l'atteinte des objectifs)
- Pragmatique (un système simple, qui prend en compte les données existantes)
- Utile (assurant la production d'informations et recommandations utiles et applicables pour la décision politique et technique).

### Une évaluation progressive

Pour évaluer la réussite du projet de territoire par rapport aux enjeux identifiés (transitions environnementales, de développement équilibré du territoire, d'attractivité, d'équilibre ville-centre / périphérie, de cohésion territoriale, de positionnement de Caen la mer dans son environnement), il est nécessaire de se baser sur des éléments concrets et communs à tous. Le système d'évaluation de Caen la mer repose sur un principe simple : s'interroger sur les critères de réussite en se posant la question de « *on aura réussi si...* » pour établir des indicateurs communicants et intelligibles.

### Pour aller plus loin

*Pour en savoir plus sur le projet de territoire, ses différentes étapes et consulter la synthèse du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions, rendez-vous sur le site internet de la Communauté urbaine Caen la mer.*

S'informer sur le projet de territoire  
[caenlamer.fr/projet-territoire](http://caenlamer.fr/projet-territoire)



On flashe, ça marche !

